

**Assemblée générale**

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
28 janvier 2013
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre 2012, à 15 heures

Président : M. Messone (Gabon)
Puis : M^{me} Andamo (Vice-Présidente) (Thaïlande)
Puis : M Messone (Président) (Gabon)

Sommaire

Point 60 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite)

Audition de pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-54189X (F)

**Merçi de recycler** 

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 60 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour) (suite)

Audition de pétitionnaires (suite)

1. **Le Président** dit que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, les pétitionnaires seront invités à prendre la parole devant la Commission et se retireront après avoir fait leur déclaration.

Question du Sahara occidental (suite)(A/C.4/67/5)

2. **M^{me} Scholte** (Defense Forum Foundation) dit que la défaillance de l'Organisation des Nations Unies d'aller de l'avant avec le référendum promis de longue date sur l'autodétermination la rend responsable de nombre de situations tragiques. Les violations continues et bien documentées des droits de l'homme à l'encontre du peuple sahraoui se sont poursuivies, et des centaines de Sahraouis ont été tués ou ont été portés disparus pour avoir pacifiquement plaidé en faveur de l'autodétermination.

3. En outre, près de 200 000 Sahraouis sont contraints depuis 1990 à vivre dans des camps de réfugiés dans le désert algérien où toute une génération a grandi sans voir sa patrie. Pourtant, en dépit de ces pénibles conditions, les Sahraouis ont instauré une République autonome qui a été reconnue par l'Union africaine et par plus de 70 pays et créé des écoles qui ont en fait une des nations les plus éduquées d'Afrique.

4. En dépit des traitements cruels infligés par les autorités marocaines, les Sahraouis ont continué de s'appuyer sur le plaidoyer non violent, confiants dans la justesse de leur cause et dans des institutions telles que l'Organisation des Nations Unies. Ils se sont également engagés à respecter le résultat du référendum, quel qu'il soit. Si le choix des urnes est l'indépendance, un Sahara occidental libre représentera un rayon d'espoir pour tous les peuples en montrant qu'il est possible de régler des conflits par des moyens pacifiques dans le respect de la primauté du droit.

5. **M. Chapaux**, prenant la parole à titre personnel en sa qualité de chercheur, membre international de la faculté de droit de l'Université de New York, dit que le nouveau concept utile de « sociocide » peut être pris en

considération dans le cas du peuple sahraoui dans le sens de l'élimination d'une société au moyen de la destruction systématique de ses structures politiques et sociales, allant au-delà de la violation des droits de l'homme de ses membres individuels. C'est sans nul doute le devoir de la communauté internationale de dénoncer le fait que le Maroc, la Puissance occupante, a durant 40 ans systématiquement détruit la société sahraouie en supprimant le droit de réunion et d'expression à l'échelon local ainsi que la possibilité d'établir un État pour gouverner l'ensemble de la population et son territoire. L'Organisation des Nations Unies échouerait complètement si elle permettait que les Sahraouis du Maroc soient contraints à renoncer à leur identité et que les autres soient condamnés à passer toute leur existence dans des camps de réfugiés.

6. **M. David** (Centre de droit international, Université libre de Bruxelles) dit que suite à la reconnaissance du droit à l'autodétermination de la population du Sahara occidental dans l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice en 1975, l'occupation du territoire pendant 37 ans par le Maroc est en violation du droit international. Vu que l'illégalité s'étend à toutes les actions qui en résultent, l'exploitation des ressources du Sahara occidental sans l'autorisation du Gouvernement sahraoui est illicite. En conséquence, toute entreprise commerciale qui extrait, vend ou achète des ressources provenant du sol ou des eaux du Sahara occidental devient complice du vol et s'expose à des poursuites civiles de la part des autorités sahraouies réclamant soit la restitution des ressources, soit des dommages-intérêts ou des poursuites pénales pour vol. Les États devraient informer leurs entreprises commerciales des risques juridiques qu'elles prennent en agissant sans l'autorisation des autorités sahraouies.

7. **M. Galand** (Coordination européenne de soutien au peuple sahraoui), prenant la parole au nom de 300 comités, de villes jumelées et de groupes parlementaires appuyant la cause légitime du peuple sahraoui, dit qu'il suit la lutte pour l'indépendance de ce dernier depuis que sa population a fui pour la première fois en direction de Tindouf devant l'avance de l'armée marocaine, lorsque lui-même dans son rôle de responsable d'Oxfam Belgique, a aidé à organiser les populations réfugiées.

8. L'Organisation des Nations Unies doit être louée pour son travail d'identification des électeurs au sein des réfugiés sahraouis, dans le cadre des préparatifs à

la tenue d'un référendum sur l'autodétermination auquel le Maroc fait obstacle. Plusieurs organismes des Nations Unies ainsi que l'Union européenne sont également dignes d'éloges pour l'assistance matérielle fournie aux réfugiés et l'Algérie pour leur avoir fourni un espace pour y vivre.

9. L'objectif de la Commission étant d'accélérer le processus de décolonisation du Sahara occidental, elle a le devoir de lancer un appel à l'Assemblée générale pour faire une réalité de ce référendum après 22 ans d'attente. Si cela devait s'avérer impossible, l'Organisation des Nations Unies a dès lors l'obligation de suivre l'exemple de l'Union africaine et de reconnaître la République arabe sahraouie démocratique établie par son peuple.

10. **M. Koliopoulos**, prenant la parole à titre personnel de Professeur à l'Université de Panteion à Athènes, dit que l'initiative marocaine sur le statut autonome de la région du Sahara garantit une gouvernance démocratique grâce aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire distincts, au suffrage universel et à la protection des droits des femmes. En outre, la proposition marocaine est accompagnée d'une amnistie générale pour tous les opposants politiques.

11. Tout doute sur la sincérité de la proposition marocaine devrait être écarté en raison des réformes démocratiques qui sont en cours au Maroc. Elles ont débuté au début des années 90 par le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, se sont poursuivies par des élections parlementaires reconnues internationalement comme libres et régulières, et ont été consacrées dans la nouvelle Constitution approuvée par référendum. La régionalisation est l'aboutissement de ce processus et constitue une modernisation des structures de l'État, son objectif étant de rapprocher les centres de décision de la population.

12. Pour le Sahara occidental le choix ne se pose pas tellement entre autonomie et indépendance, mais entre une situation optimale dans laquelle le conflit est résolu dans un cadre démocratique à la satisfaction de toutes les parties concernées et bénéficiant à tout le Maghreb et une situation sous-optimale, dans laquelle le Sahara marocain jouirait d'une autonomie poussée tout en étant soumis aux pressions de forces opposées à cette solution, tandis que les réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf devraient continuer à y souffrir et que le Maghreb resterait dans une situation instable.

13. *M^{me} Andamo (Thaïlande), Vice-Présidente, prend la présidence.*

14. **M. Rosemarine**, prenant la parole à titre personnel d'avocat international, appelle l'attention sur les profonds changements survenus au Maroc au cours des 13 dernières années en matière des droits de l'homme. Le plus fondamental des documents marocains relatifs aux droits de l'homme, la nouvelle Constitution du pays, a été adoptée par la population dans le référendum de 2011. Une des forces profondes de la Constitution réside dans l'accueil chaleureux qui y est réservé aux différents groupes ethniques du Royaume. Le Maroc a pour objectif de créer une seule nation, dans laquelle tous sont égaux, en octroyant l'autonomie lorsque c'est justice pour une région donnée.

15. Les dispositions de la nouvelle Constitution marocaine sauvegardent les libertés fondamentales consacrées dans les déclarations modernes des droits de l'homme, tout en tenant compte des exigences de la religion et des attentes locales. Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire, mais les récents progrès du Maroc se manifestent de façon tangible. Dans son initiative relative à l'autonomie de la région du Sahara, le Maroc garantit à tous les Sahraouis qu'ils joueront un rôle de direction dans les organismes et les institutions de leur région sans la moindre discrimination.

16. **M. Lecoq** (Maire de Gonfreville l'Orcher, France), prenant la parole au nom de l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique et comme ancien membre du Parlement, dit que son ferme dévouement envers la cause sahraouie a encore été renforcé par le jumelage en 1993 de la ville dont il est le maire et les représentants des camps de J'Refia.

17. En 2010, dans un geste symbolique de protestation pacifique contre la violation de leurs droits par le Maroc, des milliers de Sahraouis ont quitté la ville de Laâyoune pour établir un campement à Gdim Izik. L'armée marocaine a rapidement fait recours à la violence pour démanteler le camp. Les arrestations arbitraires ont suivi, notamment celles de 24 protestataires qui doivent être jugés maintenant par un tribunal militaire spécial, bien qu'il s'agisse de civils. Jusqu'à présent, les autorités marocaines n'ont pas donné suite aux demandes d'enquête à propos de ces abus.

18. De nombreux gouvernements ont des liens tellement étroits sur les plans politique et économique avec le Maroc qu'ils ont pris l'habitude de soutenir le point de vue marocain tout en approuvant en théorie les résolutions des Nations Unies en faveur de l'autodétermination. Pendant plusieurs années, le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro, (Frente Polisario) et d'autres gouvernements préoccupés ont demandé la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour lui permettre de surveiller la situation des droits de l'homme. Le Maroc à ce jour, appuyé par la France, s'est fermement opposé à ce concept. Aussi bien les Sahraouis que les Marocains ont tout à gagner au règlement du conflit; la légitimité et la liberté de chacune des deux parties contribueraient à la stabilité dans cette partie de l'Afrique.

19. **M. Margelletti** (Centro Studi Internazionale, Italie) dit que l'Afrique du Nord et le Sahel sont confrontés indéniablement à des défis de sécurité bien plus dangereux que dans le passé et qui menacent toute la région, notamment le terrorisme et les enlèvements, le crime organisé et la traite des êtres humains. L'expérience européenne nous a appris qu'un problème commun ne peut être résolu que par le biais de solutions partagées et que cette collaboration ne doit pas être freinée par des conflits anciens qui perdurent sans modifications.

20. Ces nouvelles menaces à la sécurité trouvent une terre fertile en raison des différentes questions affectant la région, notamment les demandes de sécession de communauté tribales à l'encontre du Gouvernement central et ces questions doivent être résolues avant que les différents gouvernements puissent commencer à coopérer. Divers gouvernements doivent être conscients que le seul moyen de préserver les droits culturels uniques de ces minorités réside dans une véritable réforme des institutions pour leur accorder une plus grande autonomie. Les bénéfices seraient non seulement de plus grandes opportunités de développement pour chaque pays, mais également la stabilité pour toute la région, car de telles réformes limiteraient l'espace disponible aux dernières menaces sans nuire à l'autorité centrale de l'État ni à l'identité des communautés tribales.

21. **M. Laghzal** (Conseil national des droits de l'homme, Maroc) dit que de son point de vue, la région du Sahara a toujours été marocaine et que son futur

réside dans l'autodétermination dans un contexte marocain, aussi bien pour ses habitants que pour les réfugiés à Tindouf. Des violations des droits de l'homme ont été un problème autrefois – lui-même a passé plusieurs années en prison –, mais des commissions de réconciliation ont été instaurées pour veiller à ce que les victimes soient dédommagées de la même façon, aussi bien dans les provinces du Sud que dans le reste du pays et des organisations de la société civile ont participé à leur création. Les sections sahraouies du Conseil national des droits de l'homme fonctionnent actuellement – il est membre de l'une d'elles – pour permettre la participation de la population locale, l'État jouant un rôle de second plan dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en établissant des rapports périodiques sur la situation. Des organisations non gouvernementales ont effectué des visites dans le sud du pays, mais ont refusé de le rencontrer comme militant des droits de l'homme, montrant par là leurs préjugés et leur parti pris.

22. **M. Khaya** (Association provinciale des œuvres sociales, culturelles et sportives de Boudjour, Maroc) dit que le Maroc a mis en œuvre des réformes majeures au cours de la dernière décennie et a adopté une nouvelle Constitution consacrant les droits de l'homme. De nouvelles institutions ont également été créées pour promouvoir les droits de l'homme et veiller à ce que les excès du passé ne se renouvellent plus.

23. En tant que Sahraoui des provinces du Sud, il est bien placé pour témoigner que le respect des droits de l'homme est aujourd'hui une réalité quotidienne au Maroc, dans le Sud autant que dans le Nord. Quelques organisations autoproclamées des droits de l'homme constatant qu'elles ne pouvaient pas nier les réalisations marocaines dans ce domaine, allèguent que les droits de l'homme sont protégés au Nord du pays, mais non au Sud. Ceci est une insulte à l'intelligence de la communauté internationale. Les trois provinces du Sud, à l'inverse des camps de Tindouf, ne sont pas des camps encerclés de barbelés, mais une vaste région ouverte de tous côtés.

24. **M^{me} Stame Cerone** (Femmes démocrates-chrétiennes internationales), se référant une fois de plus aux conditions qui se détériorent dans les camps de Tindouf, dit que si les populations dans ces camps qui ont été condamnées à vivre dans un désert infernal sous le contrôle de miliciens armés du Front Polisario ne reçoivent pas leur liberté, la situation peut exploser

au visage des autorités algériennes et mettre le feu à toute la région du Maghreb, en raison de la politique irresponsable de l'Algérie d'encourager les tensions séparatistes chez son voisin en vue de l'affaiblir.

25. Il est tout à fait préoccupant que Tindouf soit le seul camp de réfugiés au monde où un Gouvernement national a refusé que la population du camp soit recensée et enregistrée, contrairement aux dispositions contraignantes du droit international à cet égard. C'est également un sujet certain de préoccupations lorsque certaines ONG, enquêtant sur la situation, manifestent un parti pris évident en omettant de faire mention des violations des droits individuels perpétrés par le Front Polisario dans les camps. L'absence de sécurité à Tindouf est prouvée par l'enlèvement de trois Européens par une bande armée qui les amenés dans le nord du Mali. Elle rappelle aux autorités algériennes le proverbe que celui qui joue avec le feu finit par se brûler les doigts.

26. **M. El Moctar**, prenant la parole en tant que Malien dont le pays a été occupé et divisé en deux par les séparatistes, dit que l'expérience du Mali se rapproche de la question du Sahara occidental. Le Maroc a eu affaire aux séparatistes pendant 35 ans et a eu le courage de proposer l'autonomie pour les provinces du Sahara, une initiative considérée comme sérieuse et crédible dans sept résolutions successives du Conseil de sécurité.

27. Il appelle l'attention sur les liens dangereux se forgeant au Sahel entre les groupes terroristes, les mouvements séparatistes et la criminalité transfrontalière. Les menaces au Sahel ont augmenté l'an passé alors que les difficultés de contrôler la région ont été exacerbées par la chute du régime libyen et les effets déstabilisants du printemps arabe. Les touristes, les travailleurs humanitaires et les diplomates sont enlevés pour être rançonnés, et la sécurité globale est mise en danger.

28. Le Maroc qui a renforcé sa coopération avec les pays voisins, avec l'Union européenne et avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) représente une force majeure pour la paix et la sécurité de la région et contre l'extension de l'extrémisme et du terrorisme. Les efforts exemplaires du Maroc devraient fournir une base pour régler le différend concernant le Sahara occidental qui déstabilise la région, freinent les investissements, le développement ainsi que les initiatives de réduction de la pauvreté.

29. **M. Daha** (Agence pour la promotion et le développement des provinces du sud, Maroc) dit que contrairement aux allégations perfides de pillage des ressources naturelles du Sahara par le Maroc, son Agence poursuit une politique vigoureuse de développement durable dans cette vaste région aux ressources limitées. Deux ressources, l'eau et les phosphates, l'illustrent.

30. L'eau est une denrée rare dans les provinces arides du Sahara. Il est exact que la région est située au-dessus d'une très grande nappe phréatique, mais il s'agit là d'une ressource non renouvelable qui doit être préservée. Par conséquent, le Maroc s'est orienté vers la désalinisation de l'eau de mer, en construisant à cet effet la plus grande usine d'Afrique et l'une des plus grandes au monde afin d'assurer l'approvisionnement en eau de la ville de Laâyoune. Grâce à des investissements coûteux, le taux de raccordement à l'eau potable dans les provinces sahariennes est proche de 100 %.

31. Les réserves de phosphate des provinces du Sahara ne représentent que 1,9 % du total des ressources du Maroc et les mines de phosphate dans le Sahara ne représentent que 8 % de la production nationale, bien qu'elles soient créatrices de milliers d'emplois qui bénéficient aux habitants de la région.

32. **M^{me} Thomas**, prenant la parole à titre personnel d'ancienne Présidente du Comité des Nations Unies de l'Association du Barreau de New York, dit que le Comité a examiné tous les arguments présentés à l'appui de la présence du Maroc avant de conclure que le Maroc n'a aucun droit sur le territoire sur la base d'une quelconque relation historique antérieure à sa colonisation par l'Espagne. La décision de 1975 de la Cour internationale de justice l'a clairement établi dans un cas dont elle a été saisie par le Maroc. En outre, l'accord de 1975 aux termes duquel l'Espagne accepte de se retirer du territoire et permet au Maroc et à la Mauritanie de l'occuper ne rend pas la réclamation juridiquement fondée. En dépit de plus de 30 ans d'occupation marocaine du Sahara occidental, ni l'Organisation des Nations Unies, ni l'Union africaine ni aucun autre État individuel n'a trouvé cette demande légitime. Même les membres du Conseil de sécurité qui ont recommandé les pourparlers directs entre le Maroc et le Front Polisario ont continué d'appuyer le droit des Sahraouis à l'autodétermination.

33. La Commission elle-même a abouti à la conclusion que les trois procédures s'inscrivent dans des options conformes au droit à l'autodétermination dans le contexte du droit international : application du Plan original de règlement de 1991 de l'Organisation des Nations Unies/Organisation de l'unité africaine; mise en vigueur de la version du Plan de paix proposée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, James Baker, qui offre une option pour l'indépendance; ou des négociations sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour une solution politique assortie de conditions préalables, notamment l'inclusion de toutes les options d'autodétermination ainsi qu'un calendrier pour de telles négociations, et en cas d'échec de trouver un accord, tenue d'un référendum présentant toutes les options disponibles.

34. **M. Castro Moreno** (Coordonnateur étatique des Associations espagnoles solidaires avec le Sahara occidental) dit que son organisation, le plus grand mouvement de solidarité de ce type en Espagne, appuie le Plan de règlement des Nations Unies comme seul moyen de sortie du conflit au Sahara occidental. Il importe de tenir compte des difficultés quotidiennes de la population sahraouie dans les camps de réfugiés à Tindouf qui souffre d'une grave pénurie de nourriture et de soins de santé. Vu que les jeunes Sahraouis grandissent avec peu de possibilités de mener une vie indépendante dans l'avenir, il n'est pas étonnant qu'ils envisagent de reprendre les armes comme seule option possible.

35. En parallèle à la misère des exilés, s'ajoute la situation dans le territoire militairement occupé par le Maroc, avec sa stratégie de recours à la torture et à l'intimidation pour écraser toute résistance sahraouie individuelle ou collective, équivalente à un génocide. La répression officielle systématique et la brutalité au quotidien dans le territoire occupé ont été constatées par une délégation du Centre Robert Kennedy pour la justice et les droits de l'homme ainsi que par le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants lors de récentes visites dans les territoires.

36. Simultanément, le Gouvernement marocain pille les ressources naturelles et pratique des discriminations entre la population sahraouie et les Marocains en matière d'emploi et de carrière, marginalisant les Sahraouis, traités en citoyens de seconde classe dans leur propre pays.

37. Son organisation lance un appel pour la création d'un mécanisme de protection des droits de l'homme au sein de la MINURSO tout en lui donnant les moyens de réaliser sa mission première, l'organisation du référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui. Elle invite le Secrétaire général à intervenir d'urgence pour mettre fin aux graves violations des droits de l'homme perpétrées par les autorités marocaines à l'encontre de la population sahraouie sans défense ainsi qu'aux simulacres de procès qui condamnent injustement les prisonniers politiques sahraouis.

38. Il est outrageant que la France, un berceau de la liberté et de la fraternité, fasse usage de son droit de veto au Conseil de sécurité pour dénier les droits de l'homme du peuple sahraoui. En l'absence d'alternative, le Conseil de sécurité devrait passer du Chapitre VI au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour imposer une solution. Le Maroc devrait libérer les prisonniers politiques sahraouis emprisonnés, éclaircir la situation de plusieurs centaines de Sahraouis portés disparus et détruire le « mur de la honte » qui a séparé en deux le peuple sahraoui pendant plus de 30 ans.

39. **M^{me} Solana**, prenant la parole à titre personnel, dit que dans le cadre de sa recherche de doctorat à l'Université de Toronto, a vécu dans un camp de réfugiés à Tindouf pendant plus d'un an. Le Front Polisario a fait de grands efforts pour former et éduquer sa population exilée. Les Sahraouis qui ont grandi dans les camps comprennent des enseignants, des médecins, des infirmiers, des ingénieurs, des historiens et des poètes et les camps sont un espace foisonnant de connaissances et de sagesse contenues.

40. C'est une forme de « paix » suscitant l'indifférence qui est maintenue par l'Organisation des Nations Unies au Sahara occidental, alors que des centaines de milliers de personnes vivent toujours dans des camps de réfugiés et qu'un remblai militaire de plus de 2 000 km de long continue de diviser le territoire, alors que des centaines de familles restent séparées, et que des prisonniers politiques sahraouis sont condamnés de façon illégale et régulièrement torturés. Quelle est cette forme de « maintien de la paix » pratiquée par les Casques bleus de l'Organisation des Nations Unies en restant aveugles, sourds et muets devant tous ces actes de violence?

41. Alors que l'Organisation des Nations Unies perd toute crédibilité auprès de la jeunesse sahraouie dans les camps, la nouvelle génération qui grandit s'attache avec la même ferveur que ses parents à l'indépendance nationale et lutte pour son futur, les rêves et les aspirations qui lui ont été volés.

42. *M. Messone (Gabon) reprend la présidence.*

43. **M. Abello Moreno**, prenant la parole à titre personnel de Professeur, appelle l'attention sur l'évolution politique du Royaume du Maroc. Ce dernier a pris le chemin d'une réforme démocratique graduelle, tout en encourageant le développement et en favorisant l'éducation et le progrès social. Les dirigeants s'efforcent de sauvegarder les droits de l'homme et d'instaurer la primauté du droit. Le Maroc est le seul pays arabe à avoir créé une Instance Équité et Réconciliation. Il salue le bon déroulement du référendum du 1^{er} juillet 2011 qui a adopté avec enthousiasme la nouvelle Constitution qui établit la séparation des pouvoirs, favorise la décentralisation et garantit l'égalité entre hommes et femmes tout en interdisant la torture, les traitements inhumains, la détention arbitraire et les disparitions forcées. La plupart des partis politiques soutiennent le processus démocratique, dans un pays où la religion exerce une influence qui remonte à des milliers d'années. Les principaux changements se sont déroulés dans une atmosphère de paix et les élections de 2011 se sont déroulées sans heurts.

44. Vu la situation potentiellement explosive de la région, encerclés par de nombreuses menaces, les Sahraouis vivant dans les camps devraient retourner au Maroc, leur patrie, afin de prendre part à l'élan national du développement humain, à l'instauration d'une démocratie et à la promotion des droits de l'homme. Faisant partie du territoire marocain, le Sahara occidental devrait être pleinement intégré pour permettre à sa population de bénéficier de la démocratie, de l'ordre et de la liberté.

45. **M. Jensen**, prenant la parole à titre personnel comme ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, dit que les positions initiales des parties au conflit ont été rigides et incompatibles. Le Maroc considérait que le Sahara occidental était une construction coloniale séparant artificiellement la population tribale d'une région sur laquelle il avait des droits historiques, tandis que le Front Polisario insistait qu'avant et après le départ de

l'Espagne, une identité distincte du Sahara occidental s'était forgée, transcendant les liens historiques et l'appartenance tribale traditionnelle.

46. Vu les positions irréconciliables sur qui voterait dans un référendum, le Plan de règlement d'origine se limitait à souligner les différences, suscitant le besoin de rechercher une autre voie. En 1996, il a été en mesure d'organiser à Genève une réunion préparatoire secrète en vue de la réunion à Rabat du Prince héritier et d'une délégation de haut niveau du Front Polisario dans le but d'examiner la possibilité d'un compromis négocié excluant spécifiquement l'intégration pure et simple à un extrême et la pleine indépendance à l'autre extrême : en un mot, l'autonomie régionale. Ce plan a échoué, peut-être parce que le moment n'était pas encore venu. Aussi bien le Roi Hassan que le Front Polisario, précautionneusement intéressés au début, ont par la suite de nouveau durci leurs positions respectives.

47. Les démarches en vue de faire imposer par le Conseil de sécurité une solution ont été systématiquement rejetées, tandis que le Conseil invitait les parties à trouver elles-mêmes un accord négocié. Le Maroc dès lors a soumis une proposition d'autonomie que le Conseil de sécurité a qualifiée de sérieuse, réaliste et crédible, renforcée par la nouvelle Constitution qui fait progresser la démocratie et qui met l'accent sur les droits de l'homme. L'autonomie régionale est inévitablement un compromis, mais l'on peut soutenir que c'est sans doute le plus réaliste – voire même le seul espoir de régler ce conflit. Des régions autonomes peuvent effectivement être compatibles avec l'expression d'identités distinctes au sein d'un cadre politiquement stable. Les populations du Sahara occidental auront le dernier mot sur les termes de tout accord négocié par le biais du référendum sur l'autodétermination.

48. Trouver une solution s'impose plus que jamais. Les événements à travers toute l'Afrique du Nord ont suscité des aspirations accrues, en particulier chez les jeunes, tout en créant des conditions instables favorables aux terroristes. Les perspectives économiques et les possibilités d'emploi dans tout le Maghreb bénéficieraient grandement du règlement de ce conflit qui demeure le principal obstacle à une coopération plus intense entre le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie. Une solution serait un facteur important pour faire obstacle à l'infiltration de terroristes dans

toute la région, ce qui devient une préoccupation mondiale.

49. **M. Assor** (Surrey Three Faiths Forum) dit qu'au nom de la décence humaine, la Commission doit libérer hommes, femmes et enfants des décennies de misère en obtenant la libération de tous les détenus des camps de Tindouf. Leurs gardiens peuvent les appeler des réfugiés, mais ce sont des prisonniers qui ne peuvent pas voter avec leurs pieds. Ils sont les victimes d'un conflit injuste créé par ceux qui dénie au Maroc ses droits millénaires indiscutables sur le Sahara occidental.

50. Le Maroc a été inlassable dans son désir de négocier sur base de principes confirmés à de nombreuses reprises par le Conseil de sécurité. Il maintient sa proposition d'autonomie que la communauté internationale juge sérieuse, réaliste et crédible, à l'exception de ceux qui bénéficient de façon frauduleuse de l'existence de ces camps de détention inhumains et illégaux. En plaçant des obstacles sur le chemin d'une solution équitable à un différend artificiel, le Front Polisario met en danger toute la région jusqu'au Sahel, avec des conséquences prévisibles dans l'état actuel de chaos qui y prévaut.

51. **M^{me} Bouaida**, prenant la parole à titre personnel comme sahraouie, dit que la Commission devrait poser quelques questions cruciales sur les motifs de différents rapports et déclarations sur le Sahara occidental à éviter toute discussion sur le statut légal des camps de Tindouf en Algérie; sur les raisons du Front Polisario de refuser l'enregistrement et l'identification des réfugiés dans les camps; sur l'absence de débat sur le risque élevé de militarisation des camps ni sur les violations des droits de l'homme ou sur la situation des droits fondamentaux des femmes dans les camps. Pourquoi ne parle-t-on jamais du détournement des approvisionnements humanitaires? Ni du rôle direct ni de la responsabilité de l'Algérie dans ce conflit régional?

52. Méditant sur ces questions, elle est parvenue elle-même à certaines conclusions. Les détenus sahraouis ainsi que les réfugiés sont des victimes. La clef du conflit est l'Algérie qui a une conception particulière de l'hégémonie régionale et du rôle qu'elle souhaite jouer. Il convient de considérer ce conflit anachronique dans une perspective plus large que le simple point de vue local. Il importe de tenir compte des aspects liés à la sécurité: trafic d'armes, présence de groupes

terroristes et enlèvements pèsent sur la région. Il faut aussi prendre en considération la zone du conflit et les liens stratégiques entre l'Afrique du Nord et le Sahel. Le moment est celui de la consolidation et de la construction dans la région et non celui de la division.

53. Grâce à de remarquables efforts, le Maroc a fait de la démocratie une réalité. Il a proposé un plan crédible d'autonomie pour la région du Sahara qui constitue une part historique de la nation. Le plan devrait être examiné et utilisé comme base pour élaborer une solution constructive.

54. **M. Haouideg** (Association de régionalisation et d'Oued-Eddahab-Lagouira) dit que le Maroc a présenté de nombreuses initiatives visant à régler le conflit artificiel portant sur le Sahara occidental, comprenant notamment d'offrir l'autonomie de la région du Sahara. Cette offre a été saluée de façon positive dans de nombreuses capitales, mais a été rejetée par l'Algérie qui aimerait voir un Sahara occidental indépendant qu'elle pourrait contrôler, lui donnant ainsi accès à l'Océan Atlantique.

55. Entre-temps, le Maroc a adopté une nouvelle Constitution ainsi qu'un vaste projet de régionalisation, accordant des pouvoirs étendus ainsi que des ressources aux Conseils régionaux. Les provinces sahraouies sont à la tête de cette initiative régionale. Mais un règlement semble lointain en raison des dirigeants algériens. Ils sont responsables des problèmes affectant présentement le Nord-Ouest de l'Afrique, spécialement le Sahel et le Sahara occidental. Ils devraient faire attention, car qui sème le vent récolte la tempête.

56. **M^{me} Bahajoub** (Family Protection) dit que les personnes dans les camps de Tindouf ne sont pas des réfugiés selon la définition de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, car en qualité de véritables Sahraouis, ils seraient bienvenus à leur retour au Maroc, ainsi que l'ont été ceux qui se sont évadés des camps et qui ont traversé la frontière malgré le danger des mines terrestres. Dans les camps, les droits fondamentaux sont ignorés et violés, les familles sont séparées et il n'existe pas de liberté de mouvement.

57. Dans les camps, les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables et leur nombre est inconnu malgré les demandes répétées des divers organismes du système des Nations Unies de faire procéder à leur recensement. Toute la région du Sahel

est soumise à l'insécurité, au risque d'enlèvement et à la contrebande tandis que la prolifération des armes s'est encore aggravée depuis la chute du régime libyen. De tels délits, venant s'ajouter à la menace des groupes islamistes dans les régions montagneuses du Sahara, risquent de déstabiliser les pays voisins. À l'inverse, le Maroc est stable et jouit d'une très solide base économique, ainsi que l'a noté Hillary Clinton, la Secrétaire d'État des États-Unis. Le Maroc a fait de grands progrès et sa nouvelle Constitution autorise la pleine participation aux assemblées régionales autonomes démocratiquement élues. La meilleure voie réside dans le plan marocain d'autonomie de sa région du Sahara.

58. **M^{me} Sibba** (Coalition nationale pour la défense et la protection des valeurs sacrées de la nation) dit qu'elle est originaire des provinces sahariennes du Maroc, où elle vit dans la paix et la sécurité. Les organisations de la société civile sont particulièrement actives dans ces provinces, aidant à promouvoir le progrès dans cette partie du pays à assurer une vie digne à ses habitants. En outre, elles contribuent à la défense de l'unité territoriale du Maroc et dénoncent les mensonges répandus par les ennemis intérieurs et extérieurs du pays. Leurs tâches exigent de la démocratie, qui est protégée par l'État ainsi que la stabilité politique dont la responsabilité revient partiellement à la communauté internationale ainsi qu'aux parties au différend concernant le Sahara. Le projet d'autonomie proposé par le Maroc représente une solution honorable pour toutes les parties concernées et assurera stabilité de la région.

59. **M^{me} Warburg** (Freedom for all) dit que son organisation est préoccupée par la détérioration des conditions dans les camps de réfugiés gérés par le Front et Polisario à Tindouf, en Algérie, 65 000 hommes, femmes et enfants sont détenus de force et privés de leurs droits les plus fondamentaux. La peur et l'intimidation règnent à Tindouf, mais l'opposition au Front Polisario grandit. Des démonstrations et des demandes d'améliorations des conditions sociales et économiques ainsi que d'une attitude plus positive du Front Polisario à l'égard de la proposition marocaine relative à l'autonomie se sont poursuivies durant toute l'année.

60. Le Conseil de sécurité a réclamé une fois de plus un recensement dans les camps de Tindouf car il n'existe aucune donnée précise concernant le nombre de réfugiés, leur composition et leurs besoins. En dépit

des fournitures généreuses de l'aide internationale, les réfugiés sont mal nourris. Les femmes et les enfants souffrent d'anémie grave. Les problèmes persistent dans la fourniture de l'aide, dont une partie est détournée en chemin, compromettant leur santé et créant un marché noir qui finance les activités criminelles et les groupements politiques extrémistes liés Al Qaida dans la région et dans le continent.

61. Les manifestations au Maghreb et le chaos au Mali et au Sahel, associées à une surabondance d'armes et à une prolifération de groupes armés, constituent une menace pour l'Afrique du Nord, le Sahel et l'Europe, mais de la façon la plus directe et la plus aiguë pour les résidents de Tindouf. La présence de nombreux jeunes sahraouis sans travail dans les camps et la complicité notoire de certains membres du Front Polisario offrent un terrain fertile de recrutement à des fins extrémistes ou criminelles. Face à cette aggravation du danger, l'Espagne, la France et l'Italie ont évacué de Tindouf en juillet 2012 tous leurs ressortissants.

62. Tout en octroyant l'autonomie aux Sahraouis, le plan marocain servira également à renforcer la stabilité régionale et à promouvoir le développement économique dans tout le Maghreb. Il permettra d'améliorer la sécurité et d'éliminer les réseaux criminels, extrémistes et terroristes dans la région. Il protégera les droits de l'homme et la démocratie et permettra à tous les Sahraouis d'exercer leurs droits et libertés démocratiques et d'être enfin réunis avec leurs familles après des décennies de séparation forcée.

63. **M. Santosa**, prenant la parole à titre personnel de chargé de cours à l'Université islamique d'État de Jakarta sur le règlement des conflits internationaux, dit que la solution indonésienne des différends séparatistes se fait démocratiquement en octroyant un statut autonome spécial à certaines régions et qu'elle pourrait s'avérer un modèle utile pour mettre fin à la dispute sur le Sahara occidental. De fait, le Maroc a proposé l'autonomie pour la région du Sahara. C'est l'unique proposition qui a été faite depuis la reprise des négociations mi-2007 concernant le territoire disputé. De façon générale, elle est reconnue comme étant la solution la plus viable. Le Maroc a été en mesure d'offrir une autonomie spéciale parce qu'il est un pays stable et démocratique qui s'efforce d'assurer le bien-être et la prospérité de son peuple.

64. Par ailleurs, l'autre partie n'a pas témoigné de sa volonté de mettre fin au conflit avec des moyens diplomatiques. Ce qui n'est pas une surprise puisque la population à Tindouf vit dans une situation cruellement antidémocratique, déniait les droits les plus fondamentaux, la liberté de mouvement, l'accès à une alimentation adéquate et aux soins de santé et une protection contre les violences du personnel militaire. Récemment, des rapports de personnes fiables ont fait état d'intimidation, de punitions et de torture à l'intérieur des camps et de détournement de nourriture et de médicaments fournis par les organisations internationales, voir leur mise en vente par la direction du Front Polisario dans d'autres pays voisins, outre les relations de certains de ses membres avec des groupes terroristes au Sahel. La communauté internationale a l'obligation de donner à la population qui vit à Tindouf la possibilité d'expérimenter la démocratie au Maroc.

65. **M. Rosas-Moscoso**, prenant la parole à titre personnel de professeur universitaire d'histoire au Pérou, dit que l'histoire du Maroc, remontant jusqu'aux temps anciens, rend indiscutables les droits du Maroc sur le Sahara occidental. Il s'est toujours agi d'un seul pays, couvrant le Sahara et les zones tropicales et s'étendant jusqu'à l'océan Atlantique. Les paysans sédentaires du Nord et les éleveurs nomades du Sud se sont toujours complétés économiquement, politiquement et culturellement. Unifiée, la nation a résisté à l'expansion ibérique et à celle de l'Empire ottoman. Ce n'est que beaucoup plus récemment que le Nord influencé par l'Europe a perdu sa sympathie avec la culture nomade du Sud, mais les deux sont partie intégrante du Royaume.

66. Durant 37 ans, le Maroc a patiemment tenté de faire reconnaître ses droits sur le Sahara occidental. Entre-temps la situation s'est radicalement modifiée et l'intégration politique et économique fait partie de la réalité du jour. Le Maroc a présenté une proposition d'autonomie pour résoudre l'impasse actuelle concernant le contrôle de la région du Sahara. Cette proposition devrait satisfaire le droit des Sahraouis à l'autodétermination. Tous les autres problèmes sont artificiels, dépourvus de toute base historique et créés par des forces étrangères aux principaux acteurs concernés, le Royaume du Maroc et la population du Sahara occidental.

67. **M. Gookin**, s'exprimant à titre personnel comme Professeur de l'art au service des droits de l'homme à la New York University, lance un appel pour que les

droits de l'homme du peuple sahraoui soient protégés dans toutes les parties du territoire et pour que la communauté internationale appuie la décision de la Cour internationale de justice en faveur de la décolonisation du Sahara occidental en demandant également que l'Organisation des Nations Unies fasse appliquer ses résolutions autorisant les Sahraouis à voter sur leur autodétermination.

68. La couverture médiatique du conflit est minime et l'absence de connaissances entraîne l'inaction. Les reportages publiés s'inscrivent souvent dans la désinformation ou le mensonge, à l'instar de nombreuses déclarations faites devant la Commission au cours des deux dernières séances. Afin d'être mieux informé sur la dernière colonie en Afrique, il s'est rendu à la fois dans le territoire occupé et dans les camps où il s'est entretenu avec des personnes qui ont fait la guerre et qui ont été attaquées par les forces militaires marocaines durant la traversée du désert ou qui ont perdu des membres de leur famille disparus entre les mains des forces de sécurité marocaine, ou encore qui ont entendu parler de jeunes sahraouis qui n'ont connu que la vie de réfugiés. Tout en étant touché par l'incroyable courage manifesté par tout ce peuple, il est préoccupé de voir que la communauté internationale permet la poursuite de ces conditions dont on ne voit pas la fin, perpétuant honteusement une crise humanitaire au sein d'une population ethnique spécifique, ce qui va à l'encontre de tout ce que représentent les Nations Unies.

69. Il était là lorsque 20 000 Sahraouis se sont pacifiquement rassemblés à Gdim Izik pour protester contre leurs piètres conditions de vie dans les territoires occupés. Il a été témoin de l'escalade de la violence de la part des forces de sécurité marocaine. Il a été stupéfait d'apprendre que la MINURSO, seule parmi les autres missions des Nations Unies, n'avait pas autorité à surveiller les violations des droits de l'homme. Il lance un appel à l'Organisation des Nations Unies pour faire ajouter un volet des droits de l'homme au mandat de la Mission, comme premier pas dans la reconnaissance non seulement du droit des Sahraouis à l'autodétermination, mais également de leur humanité et de leur droit de vivre comme tous les autres dans un monde libre.

70. **M^{me} Kahn**, prenant la parole à titre individuel comme citoyenne des États-Unis, dit qu'elle a vécu avec des familles dans chacun des cinq camps de réfugiés. Elle a observé que les femmes sahraouies sont

au centre de tous les aspects de la vie familiale, civique et culturelle des camps en étant la source de leur subsistance et les gardiennes de la tradition et de la continuité, et ce dans des conditions impossibles. Elle a également appris comment les réfugiés sahraouis, dans un désert de sable inhospitalier, ont édifié une société en exil avec une infrastructure éducative et culturelle, obtenant le taux d'alphabétisation de 99 %. C'est là aussi en 1976 qu'ils ont préparé un projet de Constitution en exil.

71. Elle a commencé à comprendre l'objectif collectif des Sahraouis de retourner dans leur patrie dont ils ont été illégalement et violemment déracinés en commençant par la Marche verte marocaine en 1975. Chaque habitant dans les camps a de la famille vivant dans le territoire occupé par le Maroc. En l'absence d'un mandat des Nations Unies relatif aux droits de l'homme, les démonstrations pacifiques de la parenté des Sahraouis ont fait connaissance avec l'ordre du jour marocain de violence systématique et de brutalité. Il ya eu trop de récits de viols, de torture et de massacres gratuits rapportés par des Sahraouis du territoire. Et comment la communauté des nations a-t-elle réagi à cela ? Elle a gardé le silence, observant de loin, dans une forme de consentement tacite.

72. L'impasse provoquée par la polarisation des idéologies et des politiques est responsable du maintien du statut colonial du Sahara occidental. Elle espère vivement que les principes civilisés prévaudront de l'Organisation tiendra sa promesse de 1991 au peuple du Sahara occidental.

73. **M. Ismaïli** prenant la parole à titre personnel en tant que Sahraoui, dit que durant des décennies, les Sahraouis ont été confinés dans des camps sur sol algérien. Ils se sont soi-disant des réfugiés, mais aucun d'entre eux n'a de documents Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) certifiant le statut de réfugié et aucun ne peut quitter librement le camp, sauf à s'en évader. Ils sont dépourvus de passeport et ne peuvent pas rentrer dans leur pays d'origine. S'ils s'y essayent, ils sont jugés et emprisonnés. Ils ne sont pas davantage libres de critiquer la direction du Front Polisario qui dirige les camps de Tindouf avec une main de fer, ainsi qu'en témoigne le sort de son propre frère, Moustapha Salma Ould Sidi Mouloud, et bien d'autres plus récemment.

74. La responsabilité de promotion de la protection des droits de l'homme ne repose pas exclusivement sur

l'Organisation des Nations Unies. Elles concernent chaque individu selon la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnues. Le Front Polisario est une organisation étrangère à la population du Sahara, une création de l'Algérie. Il lance un appel aux peuples du monde entier pour qu'ils aident les Sahraouis à se libérer de l'oppression.

75. **M. Gianassi** (Maire de Sesto Fiorentino) dit que sa ville est jumelée depuis 1984 avec la cité sahraouie de Mahbes. Sesto Fiorentino a toujours soutenu le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination pour que la dernière colonie africaine soit enfin libérée.

76. Durant son court séjour à Laâyoune, la capitale du Sahara occidental, il a eu l'occasion d'observer l'étendue du contrôle exercé par l'armée et par la police marocaine sur le territoire, les rues et les places étant sous surveillance constante. Il a visité le pays au lendemain des tragiques événements de la répression de Gdim Izik et a été témoin des conséquences de son évacuation. Il a recueilli pour preuves les témoignages oculaires de plus de 100 manifestants sur leurs conditions de détention et sur la situation difficile des avocats de la défense lorsqu'ils attendent que leurs requêtes pour un procès équitable soient approuvées. Ce qu'il a vu et dénoncé a été entièrement confirmé par le rapport du Centre Robert F. Kennedy pour la justice et les droits de l'homme après la visite du territoire pour investiguer les violations des droits de l'homme.

77. Il a également rencontré de nombreux réfugiés du Sahara occidental dont les corps portaient des traces de torture et de violences infligées par la police marocaine, outre de nombreux Sahraouis vivant en exil en Algérie dans les camps de Tindouf : femmes, enfants et hommes qui ont survécu grâce à l'aide du HCR et d'autres organismes qui soutiennent leur cause, car pendant près de 40 ans, le droit de vivre libres dans leur propre pays leur a été dénié.

78. **M^{me} Maoulainine**, s'exprimant à titre personnel comme activiste des droits de l'homme au Sahara marocain, dit qu'enfant, elle a vécu des conditions difficiles avec sa famille dans les camps de Tindouf et qu'elle souhaite témoigner des violations systématiques des droits de l'homme par la direction du Front Polisario. Ayant vu son propre père torturé brutalement, elle a été éloignée de force de sa famille

pendant 16 ans, sous le prétexte d'études à l'étranger. À son retour à Tindouf, elle a été choquée de voir que les mêmes dirigeants du Front Polisario continuaient de maltraiter les résidents des camps en toute impunité, avec la complicité de l'armée algérienne et des services secrets.

79. Vivant maintenant au Sahara marocain et déterminée à révéler la vérité sur les violations des droits de l'homme dans les camps, elle a tenté d'entrer en contact avec la délégation du Centre Robert F. Kennedy durant sa visite en août 2011, mais la délégation a refusé de l'entendre, révélant ainsi clairement son parti pris en faveur du Front Polisario et la nature politique de sa visite. Par la suite, le Centre Kennedy a publié un rapport alléguant que les violations des droits de l'homme survenaient dans le cadre d'un régime spécial appliqué dans les provinces du Sud marocain. Au contraire, elle peut attester que la région du Sahara est entièrement ouverte, dotée d'une infrastructure moderne et que toute la population jouit des droits politiques, économiques et sociaux. Le Maroc est plus fort que tous les mensonges du Front Polisario et sa force réside principalement dans son administration interne, son solide système démocratique et le bien-fondé de sa cause.

80. Tout en invitant les organisations internationales à se montrer plus justes et plus impartiales en examinant la question du Sahara occidental, elle lance simultanément un appel à ses amis et à toute sa parenté des camps de Tindouf les invitant à accepter la solution proposée d'une large autonomie pour tous les Sahraouis du Maroc.

81. **M. Aabadila** (Association Arrai de Dakhla) dit, contraint d'avoir été obligé de vivre des années durant dans des camps contrôlés par le Front Polisario et menant aujourd'hui une vie paisible de retour chez lui au Sahara occidental, il a été témoin de la façon dont le Front Polisario manipule la question des droits de l'homme pour s'attirer la sympathie de l'opinion. Réalisant que dans le contexte international actuel, ses objectifs ne seront pas atteints par les armes, il tire profit des conditions démocratiques prévalant au Maroc pour déplacer le champ de bataille vers les provinces du Sud en créant des cellules séparatistes travesties en ONG des droits de l'homme. Après avoir provoqué la tragédie de Gdim Izik, les séparatistes ont cru obtenir le maximum d'appui international en leur faveur en diffusant sur une chaîne de télévision espagnole les images de corps ensanglantés, victimes

de la brutalité marocaine. Néanmoins, il est assez rapidement apparu que les photos en question provenaient de victimes de violences conjugales qui s'étaient déroulées à Casablanca. La chaîne de télévision a été condamnée à payer des dommages-intérêts en raison de son journalisme irresponsable. Pareil mépris de la vérité de la part des séparatistes du Front Polisario est dangereux. Venant s'ajouter aux troubles dans les camps de Tindouf et au Sahel, leurs activités menacent la paix et la stabilité au sud du Maroc. Ceci devrait constituer un appel à l'action à tous les Sahraouis qui, comme lui-même, croient que le plan marocain octroyant l'autonomie constitue la meilleure solution pour le maintien de la paix et de la stabilité.

82. **M^{me} Basinet**, s'exprimant à titre personnel, dit qu'il y a une tendance récente à évaluer les quantités de soins et de soutien dus aux populations marginalisées. Dans le cas du peuple sahraoui, c'est ce que la Commission doit décider, et elle l'invite à faire preuve de compassion dans ses décisions portant sur son sort, son autodétermination et sa sécurité.

La séance est levée à 17 h 50.